

opposé à la balkanisation estimaient à juste raison, le renforcement des fédérations comme l'AOF et l'AEF pour en faire deux Etats. C'est ainsi qu'au Sénégal c'est le BPS (né de la fusion du BDS de Senghor avec l'UDS de Thierno Ba et le MAC d'Assane Seck), vainqueur des élections de Mars 1957 contre le PSAS de Lamine Guèye, qui constitue l'ossature du premier conseil. Celui-ci a pour président le gouverneur de l'AOF et pour vice-président Mamadou Dia. Pour lutter contre la balkanisation de l'AOF, conséquence de l'application de la loi-cadre, Senghor fonde la Convention Africaine (C.A) et Lamine Guèye, le Mouvement Socialiste (MSA) au moment où à Thiès se crée le premier parti Communiste Sénégalais du pharmacien Mahjmout Diop.

2. Le référendum de 1958 et la Communauté

- Le processus de décolonisation allait connaître une accélération grâce à l'action militante de l'UPS (né de la fusion du BPS et du PSAS), des syndicalistes de l'UGTAN sous la direction de Sékou Touré, des étudiants mais aussi à la nouvelle politique coloniale de Charles De Gaulle revenir au pouvoir à la suite des événements d'Alger du 13 Mai 1958 et décidé de « dégager la France des astreintes...que lui imposait son empire ».

- Il se préoccupe immédiatement de faire rédiger une nouvelle constitution exempte si possible des erreurs de la précédente. Il conçoit les rapports entre la France et ses territoires comme une association simple pouvant déboucher sur l'indépendance. Le comité interministériel composé de Michel Debré, Guy Molet et Houphouët Boigny chargé de rédiger l'avant projet veut imposer un fédéralisme limité. Mais le comité constitutionnel consultatif composé de Léopold Senghor, Lamine Guèye et du Malgache Tsiranana rejette cet avant projet et adopte le terme de communauté. Au dernier moment, De Gaulle lance le dilemme : acceptation d'une Communauté sous le mode fédéral en votant OUI au référendum ou sécession en votant NON. Il entreprend un long pèlerinage africain pour convaincre les électeurs de la nécessité de voter OUI. Il est partout bien accueilli sauf en Conakry et à Dakar où le 26 Août 1958 devant les porteurs de Pancartes il déclare « Nous ne contraignons personne, nous demandons qu'on nous dise oui ou qu'on nous dise non, nous en tirerons les conséquences »

- La Nouvelle Constitution de 1958 crée alors une Communauté entre la France et les territoires autonomes d'Afrique. Soumise au référendum en Septembre 1958, elle entraîne au Sénégal l'éclatement de l'UPS entre les partisans du NON c'est-à-dire les indépendantistes comme Abdoulaye LY, Assane Seck, Amadou Mactar Mbow fondent la section Sénégalaise du Parti Africain du Regroupement (PRA) et les partisans du OUI (Senghor, Mamadou Dia)

- Le 28 Septembre 1958 le Cui l'emporte avec 97,6% des voix contre 2,4% des voix pour le NON (PRA, PAI). Le Sénégal entre dans la Communauté. Celle-ci a pour président, le chef de la république française et son conseil exécutif comprend les chefs de gouvernements des Etats et les Ministres français chargés des affaires communes (politique étrangère, défense, monnaie, l'économie et les finances) ; le Sénat a un rôle consultatif et comprend 186 français et 98 délégués des Etats.

- Mamadou Dia devient le Premier Ministre de la République du Sénégal instituée le 25 Novembre 1958. Mais cette constitution qui est le dernier sursaut de la politique d'assimilation maintient la prépondérance Métropole. Très vite elle va évoluer et son article 78 pourvoyait d'ailleurs la transformation totale du statut.

3. L'éclatement de la fédération du Mali et l'Indépendance (1959-1960)

Plusieurs facteurs sont favorables à l'évolution de la communauté